

Exploitation-type spécialisée en bovins viandeux

Letzte Aktualisierung : 05 Dezember 2024



Cette fiche traite de l'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux. Ce groupe est formé par l'ensemble des exploitations dont plus de 2/3 de la production brute standard [PBS] totale proviennent du produit des cultures fourragères et de celui des herbivores. Trois conditions s'ajoutent. L'ensemble de ces produits doit provenir pour plus de 10 % des herbivores. En outre, le produit généré par le troupeau bovin fournit plus de 2/3 du produit des herbivores et, dans ce dernier, les vaches laitières interviennent pour maximum 10 %. En outre, un critère supplémentaire de présence d'au moins 5 bovins viandeux est ajouté.

Cette fiche reprend l'ensemble des caractéristiques de l'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux en Wallonie et ayant au moins 5 vaches viandeuses.

En 2023, cette exploitation dispose de 62,2 ha de superficie agricole utilisée [SAU] composée à plus de 86 % de prairies et de cultures fourragères. On y retrouve en moyenne 146 bovins dont 51 vaches viandeuses. Si la superficie de cette exploitation augmente progressivement, son cheptel reste très stable ce qui signifie que la charge en bovins par hectare diminue.

L'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux est à peine plus grande que l'exploitation moyenne wallonne

En 2023, l'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux, occupe une SAU de 62,2 ha, à peine plus que la superficie moyenne wallonne. La SAU moyenne par exploitation se compose majoritairement de prairies permanentes (71 %), et de cultures fourragères (15 %), essentiellement des prairies temporaires et du maïs. Les cultures commerciables ne représentent qu'une petite partie de l'assolement et sont essentiellement des céréales dont une partie est bien souvent destinée à l'alimentation des bovins.

Cette superficie a augmenté de 70 % depuis 1990 où la taille moyenne de cette exploitation-type était de 37 ha.

Nombre et superficie agricole utilisée des exploitations wallonnes en 2023

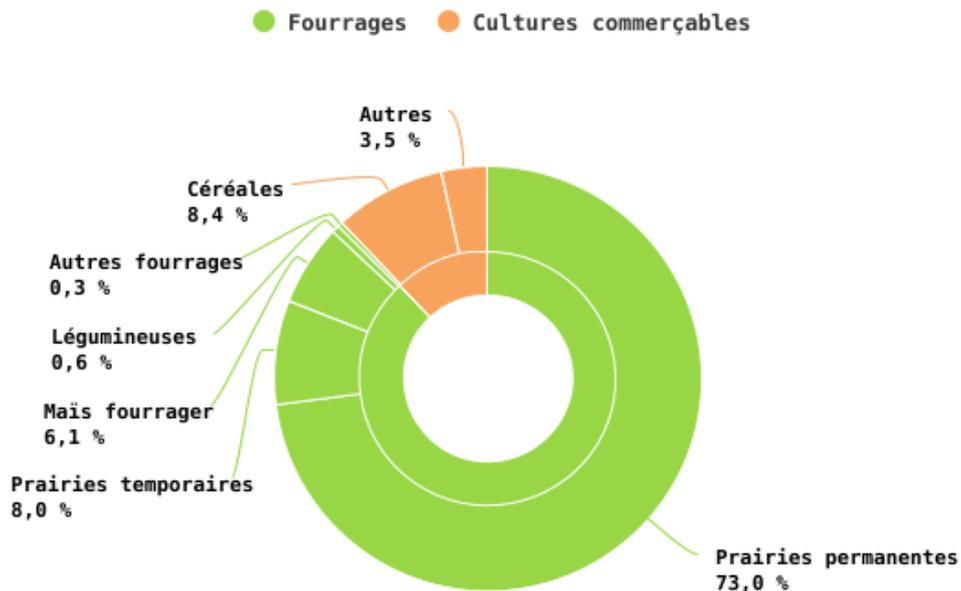
| | 2023 | Moyenne par exploitation |
|--|----------------|--------------------------|
| Exploitations (nombre) | | |
| Exploitations spécialisées en bovins viandeux | 2 241 | |
| Exploitations wallonnes* | 12 423 | |
| Superficie agricole utilisée (ha) | | |
| Exploitations spécialisées en bovins viandeux | 136 161 | 60.76 |
| Prairies permanentes | 99 389 | 44.35 |
| Prairies temporaires | 10 892 | 4.86 |
| Maïs fourrager | 8 313 | 3.71 |
| Autres cultures fourragères | 1 307 | 0.58 |
| Céréales | 11 495 | 5.13 |
| Autres cultures | 4 765 | 2.13 |
| Exploitations wallonnes* | 733 907 | 59.08 |
| Prairies permanentes | 306 549 | 24.68 |
| Prairies temporaires | 34 072 | 2.74 |
| Maïs fourrager | 54 104 | 4.36 |
| Autres cultures fourragères | 7 661 | 0.62 |
| Céréales | 185 845 | 14.96 |
| Autres cultures | 145 676 | 11.73 |

* professionnelles et non professionnelles

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

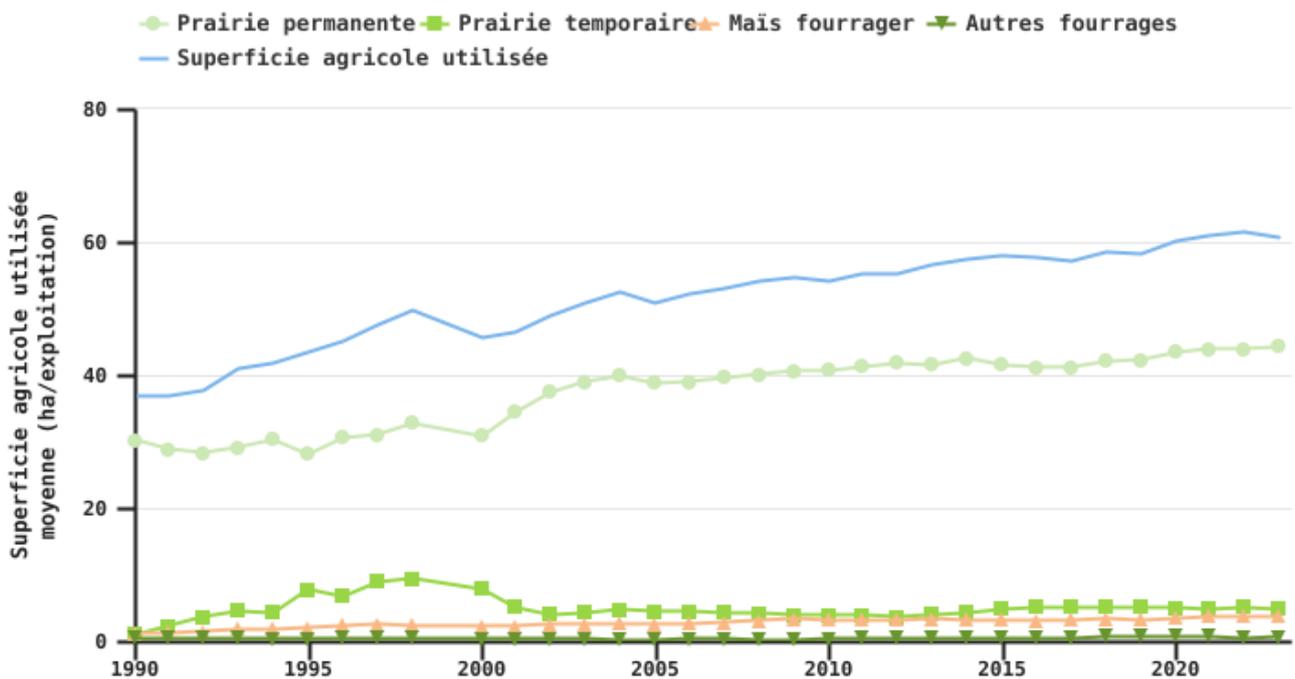
Répartition de la superficie agricole utilisée des exploitations spécialisées en bovins viandeux en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Evolution des superficies des productions fourragères et de la superficie agricole utilisée des exploitations spécialisées en bovins viandeux



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

L'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux nécessite moins de main d'œuvre que l'exploitation wallonne moyenne

Attention ! Les données utilisées ici sont les dernières données à notre disposition et concernent l'année 2020. Dès réception des données actualisées, nous mettrons à jour le contenu de ce paragraphe.

Les caractéristiques de la main-d'œuvre sont analysées uniquement pour les exploitations déclarées en « personnes physiques », soit pratiquement toutes les exploitations spécialisées en bovins viandeux.

En 2020, l'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux compte 1,72 travailleurs réguliers, soit le même nombre de travailleur que l'exploitation wallonne moyenne. En 30 ans, le nombre de travailleurs réguliers par exploitation spécialisée en bovins viandeux a légèrement progressé ; il était de 1,6 en 1990.

En revanche, comparativement à l'exploitation wallonne moyenne, ce type d'exploitation n'utilise pratiquement pas de main-d'œuvre saisonnière.

Le nombre total de travailleurs réguliers a doublé depuis 1990, ce constat est directement lié à l'augmentation du nombre d'exploitations spécialisées en bovins viandeux depuis 30 ans.

En 2020, comme pour l'ensemble des OTE, la main-d'œuvre de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux est issue essentiellement du cercle familial. Les exploitants eux-mêmes, en constituent la part la plus importante, et travaillent majoritairement à temps plein.

Le chef d'exploitation de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux est légèrement plus jeune, 52 ans, que celui de l'exploitation moyenne wallonne.

Main-d'œuvre et statut des exploitations wallonnes en 2020

| | 2020 | Moyenne par exploitation |
|--|---------------|--------------------------|
| Main-d'œuvre (personnes) | | |
| Exploitations spécialisées en bovins viandeux | 4 009 | 1.77 |
| Main-d'œuvre régulière | 3 911 | 1.72 |
| Main-d'œuvre saisonnière | 98 | 0.04 |
| Exploitations wallonnes* | 26 463 | 2.09 |
| Main-d'œuvre régulière | 21 947 | 1.73 |
| Main-d'œuvre saisonnière | 4 516 | 0.36 |
| Age moyen des chefs d'exploitation (an) | | |
| Exploitations spécialisées en bovins viandeux | | 51.7 |
| Exploitations wallonnes* | | 54.7 |

* professionnelles et non professionnelles

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

L'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux élève 146 bovins

En 2023, l'exploitation-type spécialisée en bovins viandeux détient 146 bovins dont 51 vaches viandeuses. Ce nombre de bovins par exploitation a augmenté depuis 1990 où il était déjà de 125 bovins avec 47 vaches. Toutefois, si cette augmentation est effective au début des années 90, le nombre de bovins s'est stabilisé début 2000 et n'a pratiquement plus évolué.

L'augmentation des surfaces étant plus forte que celle du cheptel, la charge des bovins par hectare de SAU s'est réduite, passant de 3,4 bovins par hectare de SAU en 1990 à 2,3 bovins par hectare de SAU en 2023.

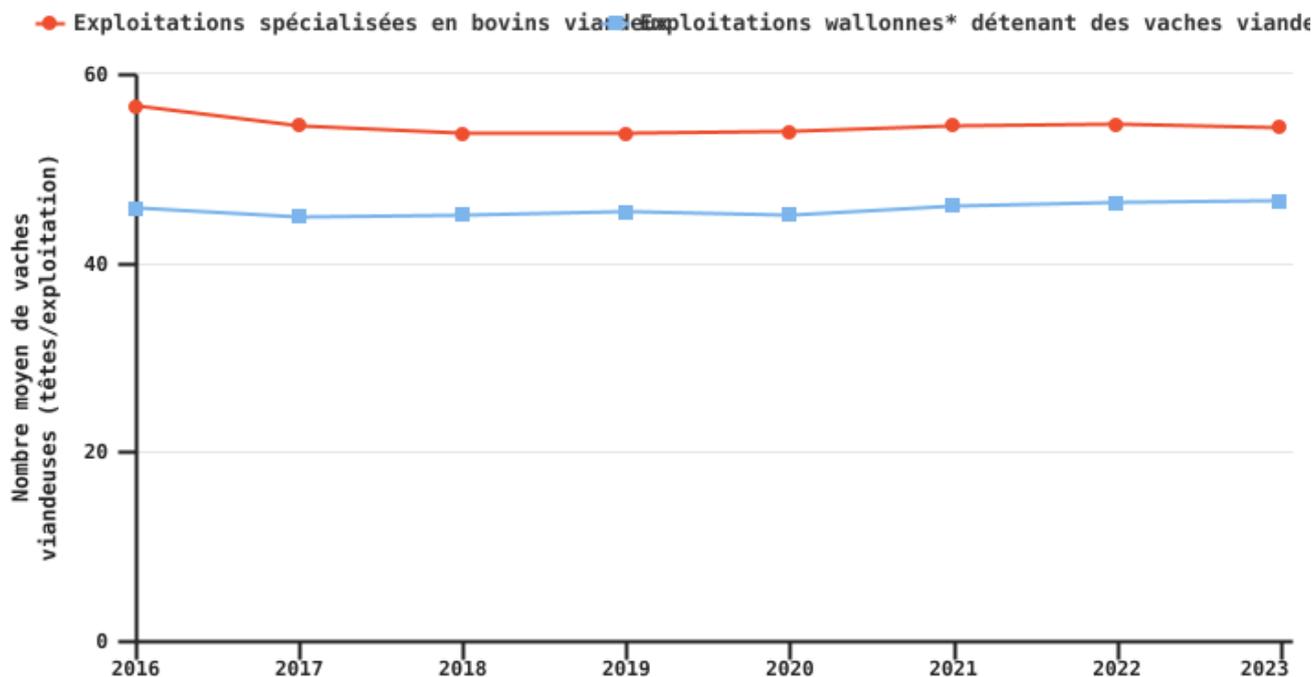
Cheptel bovin des exploitations wallonnes en 2023

| | 2023 | Moyenne par détenteur |
|--|--------------|-----------------------|
| Détenteurs de bovins (exploitations) | | |
| Exploitations spécialisées en bovins viandeux | 2 116 | |
| Exploitations wallonnes* détenant des vaches viandeuses | 4 729 | |
| Cheptel bovin (têtes) | | |
| Exploitations spécialisées en bovins viandeux | | |
| Vaches viandeuses | 115 019 | 54.4 |
| Exploitations wallonnes* détenant des vaches viandeuses | | |
| Vaches viandeuses | 220 271 | 46.6 |

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Evolution du cheptel bovin moyen des exploitations spécialisées en bovins viandeux



* professionnelles et non professionnelles

EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Weitere Informationen ?

Sources :

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

